

## Aide à la jeunesse – Programme de formation de RTA de septembre à décembre 2022

### *Mineurs en exil – Mena ou en famille : quels soutiens possibles en aide à la jeunesse ?*

**Formation de 2 jours, les 7, 8/11 de 9h30 à 16h30**

**dans les locaux de RTA. 1, rue des Rélis Namurwès, 5000 Namur**

**Inscriptions ou questions : [formation@rta.be](mailto:formation@rta.be) – 081746748**

Cette formation propose une réflexion de base sur les multiples articulations entre la situation des jeunes en exil et les services de l'aide à la jeunesse. Nous les situerons sur trois niveaux notamment :

- l'accueil ;
- la procédure ;
- et l'accompagnement.

**1.** Au niveau de l'accueil, il est important de réinterroger les mythes que l'on projette sur les jeunes en exil ou les demandeurs d'asile. Contrairement à ce que l'on pourrait en croire, les conditions d'existence des jeunes montrent une réalité différente. Celle-ci pose toute une série de problèmes au niveau des moyens, des ressources et de l'espace pouvant augmenter ou diminuer l'autonomie et le pouvoir d'agir des jeunes et des familles.

**2.** Au niveau de la procédure, nous poserons le problème difficile de la temporalité brisée par l'insécurité. Ce problème va nous conduire à traiter plusieurs questions en termes d'accompagnement des jeunes et des familles : Comment les soutenir tout en sachant que l'avenir de la personne concernée est incertain ? Comment la procédure d'asile peut-elle créer des symptômes alors que l'enjeu est de les guérir ?

**3.** Au troisième niveau, nous aborderons plusieurs questions psychologiques touchant le statut de la souffrance mentale. Ainsi, il s'agira de mieux comprendre le comportement des jeunes en difficulté, mais aussi de réfléchir sur des outils d'accompagnement.

En analysant ces trois niveaux, les formateurs s'attacheront aux liens que l'on peut établir entre le domaine de l'exil et la diversité des services de l'aide à la jeunesse. L'enjeu est ainsi de mieux répondre aussi bien aux réalités des jeunes qu'à celles des professionnels qui ont pour mission de les accompagner.

## « Incasable !? ». Comment travailler avec les jeunes qui sortent de nos cases ?

**Formation de 3 jours 14, 15, 16/11 de 9h30 à 16h30**

**dans les locaux de RTA. 1, rue des Rélis Namurwès, 5000 Namur**

**Inscriptions ou questions : [formation@rta.be](mailto:formation@rta.be) – 081746748**

La formation a pour objectif premier d'interroger les images que l'on projette sur les enfants « incasables » tout en travaillant sur la manière dont on peut leur apporter une aide en fonction des réalités et trajectoires souvent complexes, voire contradictoires, qui sont les leurs.

En effet, le statut indéterminable des enfants jugés incasables est l'une des difficultés récurrentes avec lesquels se confronte le secteur de l'aide à la jeunesse. Pour comprendre cette difficulté, nous la situerons dans cette formation sur deux niveaux distincts, pratique et théorique, mais qui sont étroitement liés.

**A.** D'un point de vue pratique, les enfants « incasables » posent le problème de l'(im)possibilité d'une place adéquate prévue dans un cadre institutionnel de soin ayant pour rôle de parer aux troubles comportementaux des individus. Pensons aux enfants qui, pour les institutions psychiatriques, doivent être accueillis par les services de l'aide à la jeunesse, ceux-ci disant à leur tour que ce sont les institutions psychiatriques qui sont les plus adéquates pour répondre aux besoins des enfants « incasables ». C'est précisément ce jeu de miroir, ce cercle vicieux que notre formation se propose non seulement de discuter, mais également de dépasser afin de trouver, ensemble, des solutions fiables.

**B.** D'un point de vue théorique, les enfants « incasables » posent le problème de la croyance selon laquelle les individus se définiraient par une identité en quelque sorte « essentielle » et interchangeable qui, de ce fait, doit correspondre à des « cases » précises permettant d'encadrer la pratique du soin et/ou de l'accompagnement. Cependant, on peut se demander pourquoi faut-il croire en des « identités » fixes en quelque sorte *toujours déjà données* ? Si les enfants jugés incasables posent problème, ce n'est peut-être pas parce qu'ils sont en réalité incasable, mais parce que nous projetons nos « rêves identitaires » sur eux. Tel est le problème que cette formation abordera au niveau conceptuel.

L'enjeu de cette formation est d'avancer sur ces deux niveaux théorico-pratiques pour créer, ensemble avec les participants, des outils de soutien et d'accompagnement des jeunes. Plusieurs auteurs et théories contemporaines seront convoqué(e)s dans ce cadre : Fernand Deligny (pensons à son concept de « milieu »), Jean Oury (son concept d'« institution » nous servira d'appui), Michel Foucault (ce qu'il entend par « pouvoir » sera mobilisé dans nos débats). En nous appuyant sur la théorie de ces derniers, mais aussi sur la pratique des professionnels de l'aide à la jeunesse, nous verrons jusqu'où il serait possible de répondre aux besoins des jeunes « incasables », mais aussi questionnerons « nos cases » qui, parfois, mettent à mal nos modes d'accompagnement.

## *La participation : un concept à multiples facettes*

**Formation de 3 demi-journées, dates à fixer conjointement**

**Dans votre service**

**Inscriptions ou questions : [formation@rta.be](mailto:formation@rta.be) – 081746748**

Le code de l'aide à la jeunesse insiste sur la notion de participation comme droit, il met en avant que cette participation est organisée, au niveau individuel des situations (voies de recours et de contestations, information des bénéficiaires dans un langage accessible, prise en considération de l'accord de l'enfant à partir de 12 ans, PEI/PPE, etc.).

De plus la question de la participation peut également être présente dans le collectif (groupe de vie en service résidentiel, collectif familial en accompagnement, actions collectives en milieu ouvert) : quelle participation de chacun au collectif ? Avec quelle(s) responsabilité(s) individuelle et collective ? Quelles solidarités au niveau des bénéficiaires et des professionnels ?

In fine, le code prévoit d'inclure les bénéficiaires dans la réflexion et le regard que le secteur porte sur lui-même et son fonctionnement : le secteur « œuvre à l'amélioration constante de la qualité de la prévention, de l'aide et de la protection apportées aux enfants, aux jeunes et à leur famille, notamment par la participation des bénéficiaires, l'évaluation et l'innovation », (Art. 1 - 12° du Code – 18/01/2018).

### **Enjeux de la formation :**

Organiser la participation ne va pas de soi. Les représentations multiples et parfois contradictoires permettent difficilement d'envisager un dispositif de participation sans tomber dans une série de pièges communs : la participation contrainte ; la participation cosmétique ; la participation marketing/« questionnaire de satisfaction ».

Nous proposons une formation sur site, dans chaque service intéressé ; en effet, le mode de participation dépend non seulement de la nature du service, mais aussi de sa situation institutionnelle. Il s'agira également de définir quel niveau de participation le service souhaite travailler : individuel ; collectif ; institutionnel.

La formation visera à installer les bases pour permettre aux équipes de mener une réflexion approfondie et collective sur leurs pratiques actuelles ainsi que sur des perspectives éventuelles de changement, d'ajustement ou de création de nouvelles façons d'agir.

## Contenu et méthodologie :

Nous privilégierons un support et un accompagnement à la réflexion collective du service.

Au niveau des contenus nous travaillerons, dans un premier temps :

- à poser le cadre de la participation en cohérence avec les fondamentaux du secteur (principes politiques et textes législatifs) et des éléments utiles de réflexion institutionnelle ;
- à définir avec l'équipe le niveau à travailler (individuel, collectif ou institutionnel) .

Dans un deuxième temps, il s'agira :

- d'explorer des outils, méthodologies, référentiels théoriques en lien avec le niveau choisi ;
  - **individuel** – pratiques d'entretiens et de mise en relation, réflexion sur le PEI et le projet pour l'enfant, ... ;
  - **collectif** – pédagogie institutionnelle (par ex., la classe coopérative de F. Oury) , relations d'entraide et de solidarité dans le collectif, ... ;
  - **institutionnel** – méthodologies issues de la démocratie dialogique (par ex., les focus groups, etc.), expériences structurées autour de la production de traces (par ex., enquête territoriale participative, caméra-outil pédagogique).
- d'envisager la mise en œuvre d'un dispositif au sein du service.

## *Éviter les violences institutionnelles : quelles postures pour une relation de service positive ?*

**Formation de 3 jours, les 12, 13, 15 décembre 2022 de 9h30 à 16h30**

**dans les locaux de RTA.**

**Inscriptions ou questions : [formation@rta.be](mailto:formation@rta.be) – 081746748**

Le secteur de l'aide à la jeunesse trouve sa raison d'être dans le droit des jeunes et des familles en difficultés éducatives à bénéficier d'une aide spécialisée. L'existence même du secteur est donc une garantie, pour les bénéficiaires, de trouver un support pour dépasser leurs problèmes, même s'ils sont complexes. Dans ce dispositif, que ce soit dans un esprit de prévention, d'aide ou de protection, le travailleur est l'interface entre le service et le bénéficiaire. Il endosse dès lors la responsabilité d'une relation de service. Mais la tâche est paradoxale : la préoccupation du travailleur est d'abord tournée vers le plus faible, à savoir le jeune, mais doit aussi prendre en compte les difficultés des parents.

Ce paradoxe, malgré toute la bonne volonté des travailleurs, peut parfois mener à un risque de violences institutionnelles, même involontaires.

Pour mieux comprendre ce piège qui peut se présenter à tout travailleur social, nous nous baserons sur des témoignages de parents, recueillis en vidéo ou par écrit.

Nous aborderons avec ce regard les éléments suivants :

- Qu'est-ce qu'une relation de service ? Quelles en sont les facettes, les contraintes, les points-clefs ?
- Comment distinguer, au départ du regard des parents, souffrances, épreuves, violences institutionnelles, et éviter les engrenages que ces cumuls peuvent produire ?
- Quel vécu les parents ont-ils de l'intervention de tiers dans leur situation ? Comment ce qui est dit et non-dit pèse-t-il sur la relation de service ?
- Quelles balises pour des postures qui « marchent » ?

**Et toujours, à la demande....**

### **Supervisions institutionnelles et/ou organisationnelles**

En cas de changements structurels, de difficultés, de crise, d'évolutions du service, de réorganisations, etc.

### ***Supervisions cliniques***

*Études de cas sur des problèmes spécifiques des bénéficiaires*

### ***Supervisions méthodologiques***

*Accompagnement des équipes sur des thématiques variées (par exemple : Les TICs, entre diabolisation et solution magique, une stratégie... ; quelle politique de communication interne et externe ; diagnostic social des AMO ; etc.)*

**Infos : [formation@rta.be](mailto:formation@rta.be) – 081746748**